



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 janvier 2013

THB-CP(2012)RAP9

COMITÉ DES PARTIES CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

9^e réunion du Comité des Parties
(Strasbourg, 12-13 novembre 2012)

RAPPORT DE RÉUNION

Table des matières

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	4
Point 3 de l'ordre du jour : Élection de nouveaux membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).....	4
Point 4 de l'ordre du jour : Examen des rapports du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par l'Arménie, le Monténégro et le Royaume-Uni	6
Point 5 de l'ordre du jour : Examen d'un projet de recommandation révisé concernant la Géorgie	7
Point 6 de l'ordre du jour : Dates des prochaines réunions	7
Point 7 de l'ordre du jour : Etat des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	7
Point 8 de l'ordre du jour : Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties.....	8
Point 9 de l'ordre du jour : Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties	9
Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses.....	9
Point 11 de l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions prises	9
Annexe I	10
Annexe II	11
Annexe III	12

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa 9^e réunion les 12-13 novembre 2012 à Strasbourg, sous la présidence de l'Ambassadeur Tatiana PÂRVU (République de Moldova). L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le Comité, figure à l'annexe I. La liste des participants à la réunion fait l'objet de l'annexe III.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection de nouveaux membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

3.1 *Recevabilité des candidatures pour le GRETA (règle 9, paragraphe 1, et règle 13 de la CM/Res(2008)7)*

2. La présidente rappelle que le mandat de 13 des 15 membres du GRETA arrivera à expiration le 31 décembre 2012. Dans la perspective de l'élection, 34 Parties à la Convention ont été invitées à désigner des candidats pour le GRETA : l'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la France, la Finlande, la Géorgie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, la République de Moldova, le Monténégro, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la République slovaque, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », l'Ukraine et le Royaume-Uni.

3. La présidente informe le Comité que 24 Parties ont désigné au total 54 candidats pour le GRETA. Elle précise que les candidatures présentées par cinq Parties sont parvenues au secrétariat après le délai du 12 septembre 2012 (les candidatures de l'Italie et du Monténégro ont été reçues le 13 septembre ; celles de la Géorgie, le 14 septembre ; celles de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », le 17 septembre ; et celles de la Norvège, le 19 octobre 2012). En outre, l'Italie a soumis le CV d'un seul candidat. Conformément à l'article 36, paragraphe 2, de la Convention et à la *Résolution CM/Res (2008)7 relative aux règles pour la procédure d'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains* (ci-après dénommée « la Résolution »), la présidente invite le Comité à examiner la recevabilité des candidatures pour l'élection de nouveaux membres du GRETA. A la suite d'un débat, le Comité décide que les candidats désignés par la Géorgie, l'Italie, le Monténégro, la Norvège et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ne sont pas habilités à se présenter à l'élection car leurs candidatures n'ont pas été soumises en conformité avec les exigences de la Résolution.

4. La présidente informe le Comité que l'Azerbaïdjan, la Belgique, Chypre, le Portugal, la Serbie et l'Ukraine ont soumis une liste de candidats du même sexe ; conformément à la règle 10, paragraphe 2, de la Résolution, elle invite les représentants de ces Parties à fournir une explication à ce sujet. Le représentant de l'Azerbaïdjan explique que, lors de la procédure nationale de sélection, aucune femme n'a manifesté le souhait d'être désignée comme candidate. Le représentant de la Belgique indique que la candidate qui avait été retenue à l'issue de la procédure de sélection initiale a ensuite décidé de ne pas se présenter à l'élection. Les représentants de Chypre, du Portugal, de la Serbie et de l'Ukraine soulignent que leur État a soumis une liste de candidats du même sexe car il n'a désigné que les candidats les mieux qualifiés et les plus compétents dans le domaine de la lutte contre la traite. Compte tenu de ces explications, le Comité décide d'accepter les listes de candidats soumises par l'Azerbaïdjan, la Belgique, Chypre, le Portugal, la Serbie et l'Ukraine.

3.2 Évaluation des candidat(e)s désigné(e)s par rapport aux critères établis pour être membre du GRETA (règle 9, paragraphe 2, de la CM/Res(2008)7)

5. La présidente rappelle les critères qui doivent être pris en compte lors de l'élection de membres du GRETA. Selon l'article 36 de la Convention, les membres du GRETA sont choisis parmi des personnalités de haute moralité, connues pour leur compétence en matière de droits de la personne humaine, d'assistance et de protection des victimes et de lutte contre la traite des êtres humains, ou ayant une expérience professionnelle dans les domaines couverts par la Convention. Ils siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leurs mandats et se rendent disponibles pour remplir leurs fonctions de manière effective. Enfin, les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (l'anglais et le français), qui sont les langues de travail du GRETA.

6. En outre, la présidente rappelle la règle 3 de la Résolution, selon laquelle des personnes en position de prendre des décisions concernant la définition et/ou la mise en œuvre de politiques dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, dans un gouvernement ou dans toute autre organisation ou entité, qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts avec les responsabilités inhérentes à la qualité de membre du GRETA, ne sont pas éligibles. L'indépendance et l'impartialité des membres du GRETA ne sont pas mises en cause du simple fait qu'il s'agit de fonctionnaires ou de personnes employées à un autre titre dans le secteur public, mais du fait qu'ils occupent des postes à responsabilité dans des organisations, gouvernementales ou non, qui définissent ou mettent en œuvre des politiques anti-traite. La présidente souligne que la crédibilité des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, comme le GRETA, repose sur la compétence, l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme de leurs membres. Elle fait aussi remarquer qu'une certaine continuité dans la composition du GRETA est nécessaire au bon déroulement du premier cycle d'évaluation.

7. La présidente attire l'attention du Comité sur plusieurs candidats en position de prendre des décisions concernant la mise en œuvre de mesures de lutte contre la traite dans leurs pays respectifs ; elle invite le Comité à déterminer si les candidats désignés satisfont tous aux critères applicables aux membres du GRETA. L'ambassadeur Andrej TEHOV (Bulgarie) indique que la Bulgarie a préféré retirer la candidature de M^{me} Antoaneta VASSILEVA, secrétaire générale de la commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains, car cette candidature risquait d'être contraire à la règle 3 de la Résolution. Concernant l'un des candidats belges, à savoir M. François MINET, responsable de la cellule interdépartementale de lutte contre la traite, l'ambassadeur Alain COOLS (Belgique) explique que, de l'avis des autorités belges, le risque de conflit d'intérêts n'est pas évident ; M. COOLS encourage néanmoins le Comité à voter pour l'autre candidat belge, M. Frédéric KURZ.

8. La présidente relève aussi que plusieurs candidats exercent actuellement la fonction de personne de contact du GRETA dans leurs pays respectifs. Si un tel candidat est élu membre du GRETA, il ne pourra plus être personne de contact et un autre agent responsable devra être désigné pour remplir ce rôle.

9. À l'invitation de la présidente, les représentants des Parties qui ont proposé des candidats à un siège au GRETA indiquent leurs préférences pour certains candidats.

3.3 Élection des nouveaux membres du GRETA

10. Le Comité procède à l'élection de membres du GRETA à bulletins secrets. A l'issue de 22 tours de scrutin, le Comité élit les membres suivants :

- Mme Vessela BANOVA (bulgare) - réélue
- Mme Alina BRAȘOVEANU (moldove)
- M. Olafs BRUVERS (letton)
- M. Frédéric KURZ (belge)
- Mme Leonor LADRÓN de GUEVARA Y GUERRERO (espagnole) - réélue
- M. Nicolas LE COZ (français) - réélu
- Mme Kateryna LEVCHENKO (ukrainienne)
- Mme Alexandra MALANGONE (slovaque) - réélue
- Mme Siobhán MULLALLY (irlandaise)

- M. Ryszard PIOTROWICZ (britannique)
- Mme Gulnara SHAHINIAN (arménienne) - réélue
- M. Mihai ŞERBAN (roumain)
- Mme Rita THEODOROU SUPERMAN (chypriote)

11. Le mandat des 13 membres du GRETA susmentionnés durera quatre ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Le Comité félicite les candidats élus et leur souhaite plein succès dans leur mission d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des rapports du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par l'Arménie, le Monténégro et le Royaume-Uni

4.1. Projet de recommandation à adopter concernant l'Arménie

12. Le Comité prend note du rapport final du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe par l'Arménie, ainsi que des commentaires soumis par les autorités arméniennes. L'ambassadeur Armen PAPIKYAN (Arménie) remercie le GRETA pour l'esprit de coopération qui a prévalu durant l'évaluation. Il déclare que l'Arménie poursuivra ses efforts de lutte contre la traite dans le cadre du nouveau plan d'action national pour 2013-2015. Ce plan comprend des mesures visant à prévenir la traite parmi les groupes vulnérables, à revoir la législation, à améliorer le mécanisme national d'orientation, à créer un dispositif d'indemnisation par l'État et à lutter contre la traite des enfants.

13. En réponse à une question de M^{me} Kanta ADHIN, représentante des Pays-Bas, au sujet des mesures de sensibilisation destinées aux groupes vulnérables et aux jeunes quittant l'institution où ils ont été pris en charge, M. PAPIKYAN indique que le nouveau plan d'action prévoit les mesures nécessaires. Il annonce que des précisions seront données ultérieurement par les experts compétents.

14. M. PAPIKYAN propose deux amendements au projet de recommandation : ajouter le mot « encore » après le mot « davantage » dans la phrase « mettre davantage l'accent sur la prévention de la traite par le biais de mesures sociales et économiques visant à favoriser l'autonomie des groupes vulnérables à la traite » ; et ajouter les mots « continuer à » avant le mot « renforcer » dans le membre de phrase « et à renforcer la formation du personnel sur le terrain ».

15. Le Comité adopte la recommandation, ainsi modifiée, et décide de demander au Gouvernement de l'Arménie de l'informer des mesures prises pour s'y conformer d'ici au 13 novembre 2014.

4.2. Projet de recommandation à adopter concernant le Monténégro

16. Le Comité prend note du rapport final du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention par le Monténégro, ainsi que des commentaires soumis par les autorités monténégrines. L'ambassadrice Ana VUKADINOVIC (Monténégro) se félicite de la manière dont l'évaluation s'est déroulée. Elle affirme que le rapport du GRETA reconnaît les progrès réalisés par le Monténégro en matière de lutte contre la traite, tout en signalant des domaines où des mesures complémentaires sont nécessaires. M^{me} VUKADINOVIC informe le Comité de l'adoption récente d'une nouvelle stratégie nationale et d'un nouveau plan d'action contre la traite pour 2012-2018, qui tiennent compte des préoccupations exprimées dans le rapport du GRETA.

17. Le Comité adopte la recommandation concernant les mesures à prendre par le Monténégro pour mettre en œuvre les conclusions du GRETA et décide de demander au Gouvernement du Monténégro de l'informer des mesures prises pour se conformer à cette recommandation d'ici au 13 novembre 2014.

4.3. *Projet de recommandation à adopter concernant le Royaume-Uni*

18. Le Comité prend note du rapport final du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention par le Royaume-Uni. M^{me} Kate JONES, représentante du Royaume-Uni, déclare que les autorités britanniques ont accueilli le rapport favorablement et apprécié l'esprit de coopération dans lequel l'évaluation a été réalisée. M^{me} JONES confirme la ferme volonté du Gouvernement britannique de combattre la traite et fait référence au premier rapport annuel du groupe ministériel interdépartemental sur la traite, publié en octobre 2012. Elle ajoute que le Gouvernement britannique continuera à s'inspirer du rapport du GRETA pour mener de nouvelles actions.

19. L'ambassadeur Stelian STOIAN (Roumanie) se félicite de la coopération fructueuse entre les services de détection et de répression du Royaume-Uni et de la Roumanie, et notamment de la création d'équipes communes d'enquête.

20. M^{me} Kanta ADHIN, représentante des Pays-Bas, souhaiterait être informée des activités de sensibilisation destinées aux ressortissants britanniques qui risquent d'être soumis à la traite. M^{me} JONES répond que la sensibilisation est un domaine où des actions complémentaires doivent encore être menées.

21. Le Comité adopte une recommandation adressée aux autorités britanniques qui concerne les mesures à prendre pour mettre en œuvre les conclusions du GRETA. Il décide de demander au Gouvernement du Royaume-Uni de l'informer des mesures prises pour se conformer à cette recommandation d'ici au 13 novembre 2014.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen d'un projet de recommandation révisé concernant la Géorgie

22. La présidente rappelle que, lors de sa réunion précédente, le Comité a décidé de reporter l'adoption d'une recommandation concernant la Géorgie. Le projet de recommandation révisé a été modifié à la lumière des décisions prises par le Comité lors de cette réunion ; il est le résultat de consultations entre l'ambassadeur Mamuka JGENTI (Géorgie) et la présidente et le vice-président du Comité.

23. La présidente indique que la Fédération de Russie a demandé à assister à la réunion et que personne ne s'est opposé à ce que ce pays soit invité à se faire représenter par un observateur. La parole est donnée à M. Konstantin KOSORUKOV, représentant de la Fédération de Russie, qui lit une déclaration relative au projet de recommandation révisé concernant la Géorgie. Le Comité accepte la proposition de l'Ambassadeur LICARI (Malte) d'inclure cette déclaration dans le rapport de réunion (voir annexe II).

24. Le Comité adopte la recommandation révisée et décide de demander au Gouvernement de la Géorgie de l'informer des mesures prises pour s'y conformer d'ici au 13 novembre 2014.

Point 6 de l'ordre du jour : Dates des prochaines réunions

25. Le Comité décide de tenir sa 10^e réunion le 11 février 2013. Le Comité convient aussi de lancer un débat, lors de cette réunion, sur les modifications qui pourraient être apportées aux règles pour la procédure d'élection des membres du GRETA.

Point 7 de l'ordre du jour : Etat des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

26. Le Comité constate avec satisfaction que, depuis sa 8^e réunion, la Convention a été ratifiée par la Lituanie, ce qui porte le nombre total de ratifications à 37.

27. M. Benedict GUBLER, représentant de la Suisse, informe le Comité que le processus de ratification de la Convention progresse et que la Convention sera probablement ratifiée au début de 2013.

Point 8 de l'ordre du jour : Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties

28. M. Nicolas LE COZ, président du GRETA, rend compte au Comité de la réunion tenue par le GRETA les 10 et 11 septembre 2012 à Bruxelles, au cours de laquelle le GRETA a examiné des rapports de ses trois groupes de travail thématiques et tenu un échange de vues concernant le deuxième cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention. Cette réunion a aussi été l'occasion d'un échange de vues avec le Groupe d'experts sur la traite des êtres humains de la Commission européenne et avec M^{me} Myria VASSILIADOU, coordonnatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains nommée par la Commission européenne. L'échange a notamment porté sur les rôles des rapporteurs nationaux et des coordonnateurs nationaux.

29. En outre, le président du GRETA parle de la publication, en juin 2012, de la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016, qui fait référence à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et invite les États membres de l'UE qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention. Le GRETA a publié une déclaration, dans laquelle il salue la stratégie, se réjouit de la référence faite à ses rapports et souligne l'importance d'éviter toute répétition inutile des actions de suivi. Dans une recommandation récente concernant la stratégie, le Conseil de l'UE a demandé à la Commission européenne de prendre en compte les rapports du GRETA.

30. Le président du GRETA informe aussi le Comité que le GRETA a soumis des commentaires sur la Recommandation 2003 (2012) de l'Assemblée parlementaire relative aux migrants roms en Europe, ainsi que sur un projet de rapport de l'Assemblée consacré à la traite des migrants aux fins de travail forcé.

31. M^{me} Petya NESTOROVA, secrétaire exécutive de la Convention, informe le Comité que le deuxième rapport général sur les activités du GRETA, qui couvre la période du 31 juillet 2011 au 1^{er} août 2012, a été publié le 4 octobre 2012. Deux conférences de presse ont été organisées à cette occasion : l'une a été donnée par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à Strasbourg ; l'autre, par le président du GRETA, à Bruxelles. Le deuxième rapport général sera présenté en détail par le président du GRETA lors de son échange de vues avec les Délégués des Ministres, le 14 novembre 2012.

32. La secrétaire exécutive informe le Comité de la préparation d'une conférence internationale d'experts intitulée « Pour une prévention efficace : s'attaquer aux racines de la traite des êtres humains en Europe », qui sera organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec la Commission nationale bulgare de lutte contre la traite des êtres humains, les 4 et 5 décembre 2012 à Sofia (Bulgarie). Des invitations ont été envoyées à tous les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux ONG concernées et à quelques pays non européens.

33. Par ailleurs, la secrétaire exécutive informe le Comité des progrès réalisés en ce qui concerne les suites à donner aux rapports d'évaluation du GRETA relatifs aux différents pays. Le secrétariat a envoyé des lettres aux 10 premières Parties à la Convention à avoir été évaluées, pour leur proposer de tenir des tables rondes d'une journée, dans le but de discuter des possibilités d'activités de coopération dans le domaine de la prévention de la traite et de la lutte contre ce phénomène. La première de ces tables rondes doit se tenir le 22 novembre 2012 à Bratislava.

34. La secrétaire exécutive indique aussi que, en septembre 2012, de premiers contacts ont été établis avec les autorités marocaines responsables de la lutte contre la traite, en vue de lancer des projets dans le cadre de la Facilité pour le Sud, mise en place par l'UE pour financer des programmes dans les pays de la rive sud de la Méditerranée.

35. Enfin, la secrétaire exécutive signale que le ministère autrichien des Affaires étrangères a proposé de coorganiser une conférence sur la traite, qui se tiendrait en novembre 2013 à Vienne, dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'Europe.

Point 9 de l'ordre du jour : Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties

36. La secrétaire exécutive rend compte au Comité de la récente conférence à haut niveau de l'OSCE intitulée « An Agenda for Prevention: Non-Discrimination and Empowerment » (11-12 octobre 2012, Vienne). Dans son discours de clôture, la représentante spéciale et coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE a appelé à lancer une deuxième offensive contre la traite et souligné la nécessité d'accorder une attention particulière au problème de la traite dans le débat sur les droits humains. L'oratrice a aussi rappelé l'importance de la coopération internationale et salué les efforts des partenaires de l'Alliance de l'OSCE contre la traite, parmi lesquels figure le Conseil de l'Europe.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

37. Le Comité prend acte de l'expiration imminente du second mandat de sa présidente, l'ambassadrice PARVU (République de Moldova). Il lui exprime sa gratitude pour son engagement en faveur de la lutte contre la traite et pour la manière dont elle a dirigé les travaux du Comité et y a contribué pendant les deux années de sa présidence. L'ambassadrice PARVU remercie le vice-président, les membres du Comité, le secrétariat et le président du GRETA pour leur coopération constructive et pour leur aide.

38. En outre, le Comité réélit par acclamation l'ambassadeur Alain COOLS (Belgique) au poste de vice-président, pour un second mandat d'un an, à compter du 13 novembre 2012.

Point 11 de l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions prises

39. Le Comité approuve les décisions prises lors de la réunion.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption du projet de l'ordre du jour**
- 3. Élection de nouveaux membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)**
- 4. Examen des rapports du GRETA sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par l'Arménie, le Monténégro et le Royaume-Uni**
 - 4.1. Projet de recommandation à adopter concernant l'Arménie
 - 4.2. Projet de recommandation à adopter concernant le Monténégro
 - 4.3. Projet de recommandation à adopter concernant le Royaume-Uni
- 5. Examen d'un projet de recommandation révisé concernant la Géorgie**
- 6. Dates des prochaines réunions**
- 7. État des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**
- 8. Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties**
- 9. Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties**
- 10. Questions diverses**
- 11. Adoption de la liste des décisions prises**

Annexe II

Déclaration de la Fédération de Russie prononcée
à la 9e réunion du Comité des Parties
de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Depuis longtemps, la Fédération de Russie est intéressée par l'adhésion à la Convention contre la traite des êtres humains (STCE n° 197). Elle a déployé beaucoup d'efforts pour mettre son droit interne en conformité avec les exigences de la Convention. L'adhésion à ce Traité a été incluse dans le Plan quinquennal national sur la protection des intérêts de l'enfant, adopté en 2012 par décret du Président de la Fédération de Russie.

Toutefois, la Fédération de Russie est préoccupée par un récent événement lié à la Convention. Le Comité des Parties à la Convention, durant sa 9e réunion des 12 et 13 novembre 2012, a adopté une recommandation sur la mise en œuvre de la Convention par la Géorgie qui ne s'inscrit pas dans le droit fil de la phraséologie acceptée par le Comité des Ministres en ce qui concerne la question du conflit en Géorgie.

En particulier, le conflit est décrit comme « en cours » et non limité par les événements d'août 2008. De plus, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sont identifiées comme des régions géorgiennes, non comme des « régions touchées par le conflit », sans référence à leurs autorités de facto ou à la reconnaissance de leur indépendance, notamment par la Fédération de Russie.

Ceci est en contradiction avec la rédaction consensuelle de la Décision du Comité des Ministres adoptée à sa 119e Session, le 12 mai 2009, à Madrid. Il est surprenant qu'un organe intergouvernemental fonctionnant sous les auspices du Conseil de l'Europe adopte sur une question si politique une position divergeant de la position officielle du Comité des Ministres. Non seulement cela sape l'autorité politique du Comité des Ministres, mais cela complique aussi la position de la Fédération de Russie à l'égard de son adhésion à la Convention.

Cette décision a été prise en dépit du fait que les représentants russes ont signalé les divergences existantes durant la réunion du Comité des Parties, ainsi que dans des contacts antérieurs avec le Secrétariat et la Présidence de ce même Comité.

Ce n'est pas la première tentative visant à injecter une terminologie politique très polémique dans les documents d'un organe intergouvernemental spécialisé du Conseil de l'Europe. Du point de vue de la Fédération de Russie, une telle politisation et subversion des organes spécialisés du Conseil de l'Europe sape leur intégrité, menace leur efficacité et jette le doute sur des ententes auxquelles il avait été parvenu au niveau du Comité des Ministres.

Annexe III

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Members of the Committee of the Parties / Membres du Comité des Parties

ALBANIA/ALBANIE

M. Fatjon PENI
Représentant Permanent Adjoint
auprès du Conseil de l'Europe
2, rue Waldteufel
67000 Strasbourg

ANDORRA/ANDORRE

Mme Florència ALEIX LARTIGUE
Représentante Permanente Adjointe
auprès du Conseil de l'Europe
10, avenue du Président Robert Schuman
67000 Strasbourg

Mme Isabel Orobítg
Juriste
Ministère de la Justice et Interieur
Département de l'Immigration
Andorre

ARMENIA/ARMÉNIE

Mr Armen PAPIKYAN
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe
40 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Ms. Varduhi MELIKYAN
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
40 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Stephan RUTKOWSKI
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
29 avenue de la Paix
67000 Strasbourg

AZERBAIJAN/ AZERBAÏDJAN

Mr Jalal MIRZAYEV
Chargé d'Affaires a.i.
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
2 rue Westercamp
67000 Strasbourg

Mr Emin ASLANOV
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
2 rue Westercamp
67000 Strasbourg

BELGIUM/BELGIQUE

M. Alain COOLS
Vice-Président du Comité des Parties
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe
41, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Mme Marjan JANSSENS
Représentante Permanente Adjointe
auprès du Conseil de l'Europe
41, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Almir ŠHAOVIĆ
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
16 allée Spach
67000 Strasbourg

Mr Branko BABIC
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
16 allée Spach
67000 Strasbourg

BULGARIA/BULGARIE

Mr Andrey TEHOV
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of
Europe
22 rue Fischart
67000 Strasbourg

Ms Detelina STAMBOLOVA-IVANOVA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
22 rue Fischart
67000 Strasbourg

CROATIA/CROATIE

Ms Anica DJAMIĆ
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of
Europe
to the Council of Europe
70 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Mr Ivan MINTAS
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
70 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

CYPRUS/CHYPRE

Mr Stavros HATZIYIANNIS
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
20 avenue de la Paix
67000 Strasbourg

DENMARK/DANEMARK

Mr Claus VON BARNEKOW
Ambassador
Permanent Representative to the Council of
Europe
20 avenue de la Paix
67000 Strasbourg

FINLAND/ FINLANDE

Mr Pekka HYVÖNEN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
31, quai Mullenheim
67000 Strasbourg

FRANCE

Mme Mélanie BILOCQ
Adjointe au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe
40 rue de Verdun
67000 Strasbourg

GEORGIA/ GÉORGIE

Mr Mamuka JGENTI
Ambassador
Permanent Representative to the Council of
Europe
9, rue Schubert
67000 Strasbourg

ICELAND/ ISLANDE

Ms Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR
(*apologised/excusé*)
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of
Europe
Palais de l'Europe - Office 2.019
67075 Strasbourg

IRELAND/ IRLANDE

Mr James MOLONEY
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
11 bld du Président Edwards
67000 Strasbourg

ITALY/ ITALIE

M. Giuseppe CAVAGNA
Représentant Permanent Adjoint
auprès du Conseil de l'Europe
3 rue Schubert
67000 Strasbourg

LATVIA/ LETTONIE

Mr Mārtiņš KLĪVE
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
67 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

LITHUANIA/ LITUANIE

Mr Valdas ŠAKALYS
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
42, rue Schweighaeuser
67000 Strasbourg

LUXEMBOURG

M. Benjamin BOLLENDORFF
Chargé de Mission
Représentation Permanente
auprès du Conseil de l'Europe
65, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

MALTA/ MALTE

Mr Joseph LICARI
Ambassador
Permanent Representative to the Council of
Europe
70 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

REPUBLIC OF MOLDOVA/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mme Tatiana PÂRVU
Chair of the Committee of the Parties
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe
16 allée Spach
67000 Strasbourg

Mme Lilia ILIEȘ
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
16 allée Spach
67000 Strasbourg

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO

Ms Ana VUKADINOVIĆ
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
18 allée Spach
67000 Strasbourg

Ms Danica MARKOVIC
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
18 allée Spach
67000 Strasbourg

NETHERLANDS/ PAYS BAS

Ms Kanta ADHIN
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
3 place Sébastien Brant
67000 Strasbourg

NORWAY/ NORVÈGE

Mr Jo HØVIK
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
42 rue Schweighaeueser
67000 Strasbourg

Ms Hanne GUNDERSRUD
Trainee
Permanente Representation to the Council of
Europe
42 rue Schweighaeueser
67000 Strasbourg

POLAND/ POLOGNE

Mr Robert DRZAZGA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
2, rue Geiler
67000 Strasbourg

PORTUGAL

M. Luís B. SEQUEIRA
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe
11 rue Fischart
67000 Strasbourg

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Stelian STOIAN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
64 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Mr George BULIGA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
64 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

SAN MARINO/ SAINT-MARIN

Mme Barbara PARA (*apologised/excusé*)
Ambassadeur
Représentante Permanente
auprès du Conseil de l'Europe
18, rue Auguste Lamey
67000 Strasbourg

SERBIA/ SERBIE

Mr Vladan LAZOVIC
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
26 avenue de la Forêt Noire
67000 Strasbourg

Ms Vanja RADONJIC RAKIC
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
26 avenue de la Forêt Noire
67000 Strasbourg

**SLOVAK REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE
SLOVAQUE**

Mr Drahoslav ŠTEFÁNEK
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
1 rue Ehrmann
67000 Strasbourg

Ms Lubica ERDELSKÁ
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
1 rue Ehrmann
67000 Strasbourg

Mr Marcel BABICZ
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
1 rue Ehrmann
67000 Strasbourg

SLOVENIA/ SLOVÉNIE

Mr Damjan BERGANT
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of
Europe
40 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

SPAIN/ ESPAGNE

Mr Fernando ALVARGONZÁLEZ
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
24, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Mr Luis TARIN MARTIN
Deputy to Permanent Representative
to the Council of Europe
24, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

SWEDEN/ SUÈDE

Ms Sara Finnigan
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
67, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA"/ « L'EX-RÉPUBLIQUE
YUGOSLAVE DE MACÉDOINE »**

Mr Petar POP-ARSOV
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
13 rue André Jung
67000 Strasbourg

Mr Zoran BARBUTOV
Deputy to the permanent representative
to the Council of Europe
13 rue André Jung
67000 Strasbourg

UKRAINE

Mr Serhii SHEVCHUK
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
21 rue Trubner
67000 Strasbourg

UNITED KINGDOM/ ROYAUME UNI

Ms Kate JONES
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe
18 rue Gottfried
67000 Strasbourg

Participants of the Committee of the Parties / Participants du Comité des Parties

ESTONIA/ ESTONIE

Ms Gea RENNEL (*apologised/excusé*)
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of
Europe
16 allée Spach
67000 Strasbourg

GERMANY/ ALLEMAGNE

Mr Julius Georg LUY (*apologised/excusé*)
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of
Europe
6, quai Mullenheim
67000 Strasbourg

Ms Sara Bega, Legal Assistant
Permanent Representation to the Council of
Europe
6, quai Mullenheim
67000 Strasbourg

GREECE/ GRECE

M. Athanasios DENDOULIS (*apologised/excusé*)
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe
21 place Broglie
67000 Strasbourg

HUNGARY/ HONGRIE

Mr Ferenc ROBÁK (*apologised/excusé*)
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
4 rue Richard Brunck
67000 Strasbourg

SWITZERLAND/SUISSE

M. Benedict GUBLER
Représentant Permanent Adjoint
auprès du Conseil de l'Europe
23, rue Herder
67083 Strasbourg Cedex

M. Boris MESARIC
Office Fédérale de la Police Suisse
Service de coordination contre la traite d'êtres
humains et le trafic de migrants (SCOTT)

TURKEY/TURQUIE

Ms Fatma Berin OKUR
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
23 bld de l'Orangerie
67000 Strasbourg

**COUNCIL OF EUROPE BODIES /
ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**COMMITTEE OF MINISTERS/
COMITÉ DES MINISTRES**

Ms Tatiana PÂRVU
Thematic Co-ordinator on Equality and Trafficking
Chair of the Committee of the Parties
Ambassador
Permanent Representative to the Council of
Europe
16 allée Spach
67000 Strasbourg

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE
COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL
AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET
RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Keith Whitmore, President / Président
(*apologised/excusé*)

**COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS /
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Nils Muižnieks (*apologised/excusé*)

**CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-
GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE
COUNCIL OF EUROPE /
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES NON-
GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

**International Intergovernmental Organisations
/
Organisations intergouvernementales
internationales**

**EUROPEAN UNION /
UNION EUROPÉENNE**

Mme Luisella PAVAN-WOOLFE
Ambassadeur
Chef de la Délégation de l'Union Européenne
auprès du Conseil de l'Europe
18, Boulevard de l'Orangerie
67000 Strasbourg

**Observers of the Committee of
the Parties
Observateurs du Comité des
Parties**

**RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE
RUSSIE**

Mr Konstantin KOSORUKOV
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
75, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Mr Alexey MURATOV
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe
75, allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Others / Autres

**GROUP OF EXPERTS ON ACTION AGAINST
TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS /
GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE
LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)**

Mr Nicolas LE COZ
President of GRETA

Secretariat / Secrétariat**Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction générale des Droits de l'homme et État de Droit****Secretariat of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA and the Committee of the Parties) / Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties)**

Ms Petya NESTOROVA
Executive Secretary

Mr David DOLIDZE
Administrator

Mme Claudia LAM
Administratrice

Ms Carolina LASÉN DIAZ
Administrator

Mr Gerald DUNN
Administrator

Ms Ita MIRIANASHVILI
Administrator

Ms Rona STERRICKS
Principal Administrative Assistant

Ms Melissa CHARBONNEL
Administrative Assistant

Ms Giovanna MONTAGNA
Administrative Assistant

Ms Marja JOVANOVIC
Study visitor

Parliamentary Assembly / Secretariat of the Parliamentary Assembly

Ms Elodie FISCHER, Co-Secretary
Committee on Equality and Non-Discrimination/
Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Congress of Local and Regional Authorities of the Council of Europe / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Ms Muriel GRIMMEISSEN
Co-Secretary of the Current Affairs Committee/
Cosecraire de la Commission des Questions d'Actualité

Council of Europe Commissioner for Human Rights / Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

Ms Silvia GRUNDMANN
Advisor to the Commissioner /
Conseillère au Commissaire

Interpreters / Interprètes

Ms Rebecca BOWEN

Ms Corinne McGEORGE

Mme Isabelle MARCHINI